

Tréguier : le préfet interdit le pardon de la Saint-Yves, les fidèles et l'évêques dans "l'incompréhension"

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#)

Date : 16 mai 2021



Faudra-t-il pour les catholiques qui souhaitent participer aux pardons cette année se munir de pancartes contre le port du masque, de mégaphones et de drapeaux palestiniens pour voir leurs processions autorisées ? Si, à de rares exceptions, les pouvoirs publics ne se risquent plus à interdire les manifestations revendicatives, ils prétendent en revanche s'opposer à toute manifestation non revendicative, y compris religieuse. Ainsi, le préfet des Côtes d'Armor vient

d'interdire le pardon de la Saint-Yves à Tréguier le 19 mai prochain, date qui est aussi celle de la fête de la Bretagne, suscitant l'émoi et l'incompréhension des fidèles et de leur évêque.

Pourtant, le 3 mai dernier, Civitas avait [fait condamner l'Etat](#) - en l'occurrence le préfet de la Dordogne qui avait prétendu interdire leur manifestation du 8 mai, au motif qu'elle n'était pas revendicative mais religieuse. Le juge constatait au passage " *il ne résulte pas des dispositions en vigueur, notamment du décret du 29 octobre 2020 susvisé, qu'une manifestation sur la voie publique puisse être interdite par principe, au seul motif qu'elle pourrait être regardée, par son but ou par sa forme, comme la manifestation extérieure d'un culte. Par suite, l'association Civitas est fondée à soutenir que, en interdisant la tenue de la manifestation déclarée le 3 mai 2021, le préfet de la Dordogne a porté **une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifester**. La condition de l'urgence étant satisfaite, il y a lieu de suspendre l'exécution de l'arrêté contesté*".

Une décision judiciaire que le préfet des Côtes d'Armor devrait méditer, alors que l'annonce, le 11 mai - huit jours avant le pardon qui rassemble habituellement plusieurs milliers de fidèles - de son interdiction par l'autorité préfectorale a fortement ému les habitants de Tréguier et les costarmoricains.

L'évêque s'est départi de son flegme dans les colonnes d'*Ouest-France* : " *Cette interdiction tardive met dans une grande difficulté tous ceux qui ont préparé la procession. C'est l'incompréhension qui domine après des contacts suivis avec les pouvoirs publics. Les catholiques ont pourtant largement montré leur esprit de responsabilité. Je serai à Tréguier dimanche pour honorer saint Yves, avec ceux qui seront dans la cathédrale. Je veux dire ma grande proximité à tous les pèlerins, en particulier à ceux qui seront présents par internet*".

Interviewé par le journal qui fut démocrate-chrétien, il enfonce le clou : " *Cette décision tardive a été ressentie douloureusement par l'ensemble des catholiques. Nous sommes dans le cas d'une application très stricte de la loi du 15 février dernier prolongeant l'état d'urgence sanitaire [...] Et cet état d'urgence ne considère pas une procession religieuse de la même manière qu'une manifestation ou qu'un cortège funéraire. L'incompréhension des catholiques vient de ces nuances. Je la comprends. Cette décision est d'autant plus douloureuse qu'il y avait eu des contacts suivis avec les pouvoirs publics. Un protocole sanitaire strict avait été mis en place. Depuis le début de la pandémie, les catholiques ont pourtant largement montré leur esprit de responsabilité*".

Un pèlerin interviewé [dans le même article](#) est nettement plus direct - et résume bien ce que pensent les bretons de la série de confinements, où le bon sens semble avoir pris des vacances prolongées depuis 15 mois : " *Interdire une procession alors qu'on autorise des manifestations le 1^{er} mai. Allez comprendre la logique ! Cette décision restera comme l'une des nombreuses absurdités inutilement liberticides pondues par des bureaucrates hors-sol. Quel est le but ? Humilier les croyants ?*"

Cette décision semble surtout être une nouvelle illustration du fait bien français qu'un "dialogue" avec les autorités constituées semble nettement plus efficace lorsqu'il prend place dans un rapport de force - judiciaire ou dans la rue. Que ce soit en matière judiciaire, politique ou

religieuse.

Il n'y aura donc à Tréguier qu'une messe à dix heures, retransmise sur internet, avec 300 personnes tirées sur le volet, dont les porteurs de bannières et de croix de chacun des 27 clochers, une délégation de douze avocats et une délégation de six hommes politiques. Ainsi que le chapelet et les vêpres à partir de 15h30.

Néanmoins, depuis des mois, les Bretons se mobilisent contre la dictature sanitaire - à [Quimper, Brest et Morlaix](#) le 30 janvier, à [Saint-Brieuc](#) ce 20 mars et le 24 avril, à [Quimperlé](#) début avril, à [Auray](#) ce 8 mai, à Nantes ce 15 mai, et ainsi de suite. Ces manifestations, revendicatives, sont autorisées - ou pas interdites quand elles sont sauvages. Il existe même un [guide pour manifester sous couvre-feu, partagé par le média breton Breizh-Info](#). Le préfet oserait-il interdire une manifestation contre la tyrannie sanitaire le 19 mai prochain à Tréguier, même si des manifestants venaient avec des bannières du saint patron des juristes ? Une question de droit à méditer.